

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Version janvier 2023

Acteur du marché financier ING Solutions Investment Management, 549300RGYP2I13ZXF02

Résumé

ING Solutions Investment Management («ISIM»), 549300RGYP2I13ZXF02 tient compte des principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'ISIM.

Elle couvre la période de référence allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

ISIM estime que l'investissement va de pair avec la responsabilité de ses conséquences. Pas seulement les conséquences financières, mais aussi celles qui influencent la société dans son ensemble. La prise de conscience des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) nous permet de mieux gérer les risques et les opportunités, et de contribuer à une économie plus durable. Cette approche rend l'investissement à la fois bénéfique pour les investisseurs et pour la société.

Afin de limiter les incidences négatives sur les facteurs de durabilité, ISIM oriente les principaux impacts négatifs (PIN) de ses décisions d'investissement sur les indicateurs de durabilité à l'aide de 3 outils d'intégration ESG : les exclusions, l'actionnariat actif et le mode de sélection des investissements. Le présent document décrit quels outils sont utilisés pour chaque indicateur PIN.

ISIM examine les incidences négatives sur la durabilité des produits ressortissant des approches d'investissement responsable, durable, à impact et de pension. Dans l'approche d'investissement traditionnel, nous ne tenons compte que des exclusions légalement obligatoires.

Pour chaque produit, ISIM définit l'approche d'investissement ESG suivie (traditionnel, responsable, durable, à impact ou de pension).

Le présent document est composé de deux chapitres. Le premier aborde les approches d'investissement responsable, durable et à impact. Le deuxième traite de l'approche d'investissement de pension.

CHAPITRE I : APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT

Description des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	de	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
---	-------------------	----	----------------------	------------------------	-------------	--

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	N/A	N/A	N/A	<p>Exclusions</p> <p>Dans les approches d'investissement responsable, durable et à impact, ISIM exclut les entreprises dont l'incidence est très négative sur le climat, comme, par exemple, les sociétés productrices d'électricité par centrale à charbon, ou impliquées dans l'extraction de charbon. Nous ajoutons des exclusions supplémentaires dans les approches d'investissement durable et à impact, liées à l'impact sur le climat (par exemple, le pétrole, le gaz non conventionnel et l'énergie nucléaire).</p> <p>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</p> <p>Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM tient compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci sont repris dans un indicateur, le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, les 30 % des sociétés aux scores les moins</p>
		Émissions de GES de niveau 2	N/A	N/A	N/A	
		Émissions de GES de niveau 3	N/A	N/A	N/A	
		Émissions totales de GES	N/A	N/A	N/A	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	N/A	N/A	N/A	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	N/A	N/A	N/A	

	des investissements					<p>élevés sont exclues des investissements. Les indicateurs PIN 2, 3, et 4 sont repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p>
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	N/A	N/A	N/A	<p>Exclusions</p> <p>Dans les approches d'investissement responsable, durable et à impact, ISIM exclut les entreprises dont l'incidence est très négative sur le climat, comme, par exemple, les sociétés productrices d'électricité par centrale à charbon, ou impliquées dans l'extraction de charbon. Nous ajoutons des exclusions supplémentaires dans les approches d'investissement durable et à impact, liées à l'impact sur le climat (par exemple, le pétrole, le gaz non conventionnel et l'énergie nucléaire).</p>
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	N/A	N/A	N/A	<p>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</p> <p>Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM tient compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci sont repris dans un indicateur, le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, les 30 % des sociétés aux scores les moins élevés sont exclues des investissements. L'indicateur PIN 5 est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p> <p>Actionnariat actif (engagement/vote)</p> <p>ISIM engage le dialogue avec les sociétés en portefeuille et elle vote aux assemblées des actionnaires.</p> <p>Un des thèmes abordés lors de ce dialogue est « Responsible Cleantech » (la technologie propre et</p>

						responsable). Lorsque nous recourons à des gestionnaires externes d'actifs, nous nous fions à leur politique de vote et à leur propre engagement. Pour tout complément d'information sur notre politique de vote, veuillez consulter nos Directives en matière de vote .
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	N/A	N/A	N/A	<p>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</p> <p>Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM tient compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci sont repris dans un indicateur, le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, les 30 % des sociétés aux scores les moins élevés sont exclues des investissements. L'indicateur PIN 6 est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p>
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	N/A	N/A	N/A	<p>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</p> <p>Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM tient compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci sont repris dans un indicateur, le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, les 30 % des sociétés aux scores les moins élevés sont exclues des investissements. L'indicateur PIN 7 est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p> <p>Actionnariat actif (engagement/vote)</p> <p>ISIM engage le dialogue avec les sociétés en portefeuille et elle vote aux assemblées des actionnaires.</p>

						<p>Un des thèmes abordés lors de ce dialogue est la déforestation. Pour tout complément d'information sur notre politique de vote, veuillez consulter nos Directives en matière de vote.</p> <p>Exclusions</p> <p>Les sociétés ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité peuvent être exclues lors de la vérification sur les controverses.</p>
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	N/A	N/A	N/A	<p>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</p> <p>Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM tient compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci sont repris dans un indicateur, le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, les 30 % des sociétés aux scores les moins élevés sont exclues des investissements. Les indicateurs PIN 8 et 9 sont repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p>
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	N/A	N/A	N/A	

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	N/A	N/A	N/A	<p>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</p> <p>Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM tient compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci sont repris dans un indicateur, le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, les 30 % des sociétés aux scores les moins élevés sont exclues des investissements. L'indicateur PIN 10 est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p> <p>Exclusions</p> <p>Les violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont reprises dans la vérification de controverse. Dans les approches d'investissement durable et à impact, ISIM n'investit pas dans des sociétés impliquées dans des activités ou des produits très ou sérieusement controversés. Dans l'approche d'investissement responsable, ISIM n'investit pas dans des sociétés impliquées dans des activités ou des produits sérieusement controversés. Le degré de controverse des activités ou des produits (très ou sérieusement controversé) est défini par un fournisseur externe de données.</p>
	11. Absence de processus et de mécanismes de	Part d'investissement dans des sociétés	N/A	N/A	N/A	<p>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</p>

	conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations				Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM tient compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci sont repris dans un indicateur, le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, les 30 % des sociétés aux scores les moins élevés sont exclues des investissements. L'indicateur PIN 11 est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	N/A	N/A	N/A	Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité) Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM tient compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci sont repris dans un indicateur, le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, les 30 % des sociétés aux scores les moins élevés sont exclues des investissements. Les indicateurs PIN 12 et 13 sont repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés	N/A	N/A	N/A	Actionnariat actif (engagement/vote)

		concernées, en pourcentage du nombre total de membres				<p>ISIM engage le dialogue avec les sociétés en portefeuille et elle vote aux assemblées des actionnaires.</p> <p>Un des thèmes abordés lors de ce dialogue est « Future of Work » (l'avenir du travail). Un aspect important de ce thème est l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour tout complément d'information sur notre politique de vote, veuillez consulter nos Directives en matière de vote.</p>
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	N/A	N/A	N/A	<p>Exclusions</p> <p>Dans les stratégies d'investissement qu'elle gère, ISIM n'investit en aucun cas dans les sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées.</p>
<p>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</p>						
	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	N/A	N/A	N/A	<p>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</p> <p>ISIM examine également des aspects non financiers dans ses approches d'investissement durable et à impact lorsqu'elle évalue les titres souverains. L'avancée dans les politiques concernant le climat en fait partie. Nous utilisons l'Indice de performance environnementale pour la mesurer. Dans son approche d'investissement à impact, ISIM investit exclusivement dans les obligations vertes, sociales et durables.</p>

Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	N/A	N/A	N/A	<p>Exclusions</p> <p>ISIM exclut de ses investissements directs les pays qui violent sérieusement les droits sociaux</p>
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	de	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la	N/A	N/A	N/A	ISIM n'investit jamais directement dans l'immobilier dans aucun de ses stratégies d'investissement.

		production de combustibles fossiles				
Efficacité énergétique	18. Exposition des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A	N/A	N/A	ISIM n'investit jamais directement dans l'immobilier dans aucun de ses stratégies d'investissement.
Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité						
Émissions	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	N/A	N/A	N/A	Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité) Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM tient compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci sont repris dans un indicateur, le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, les 30 % des sociétés aux scores les moins élevés sont exclues des investissements. Cet indicateur PIN est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.
Social	Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur	N/A	N/A	N/A	Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité) ISIM examine également des aspects non financiers dans ses approches d'investissement durable et à impact lorsqu'elle évalue les titres souverains. Elle ne sélectionne que les pays obtenant un score supérieur à la moyenne pour cet indicateur PIN. De plus, la méthode de sélection examine la politique sociale. L'Indice de progrès social sert

		quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)				pour cette mesure. Les pays appliquant la peine de mort sont également exclus de ces approches d'investissement. Dans son approche d'investissement à impact, ISIM investit exclusivement dans les obligations vertes, sociales et durables.
<p>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité</p> <p>ISIM a deux politiques servant à identifier et à hiérarchiser les principales incidences négatives sur la durabilité :</p> <p>1. Politique globale de gestion des risques environnementaux et sociaux</p> <p>En tant qu'entité d'ING Groep, ISIM applique la Global Environmental and Social Risk Management Policy d'ING. Cette politique exclut un certain nombre de sociétés en raison de leurs activités ou de leur comportement. Vous trouverez cette politique ici.</p> <p>2. Principes d'investissement responsables</p> <p>L'examen des principales incidences négatives par ISIM dépend de l'approche d'investissement décrite dans les Principes d'investissement responsable. ISIM distingue quatre approches d'investissement dans ces principes : traditionnel, responsable, durable et à impact. Les approches d'investissement durable et à impact accordent une plus grande priorité à la réduction des incidences négatives que celle à investissement responsable. L'approche d'investissement traditionnelle ne tient pas compte de l'incidence négative sur la durabilité, hors des obligations légales.</p> <p>Dans les approches d'investissement responsable, durable et à impact, ISIM limite les incidences négatives sur la durabilité en recourant aux exclusions, à une attitude active d'actionnaire et dans le processus de sélection des investissements. Les approches d'investissement durables et à impact accordent une plus grande priorité à l'exclusion des sociétés générant des incidences négatives sur la durabilité au cours de la sélection des investissements et des produits financiers. Vous trouverez ci-après une brève explication des outils utilisés. L'actionnariat actif est décrit dans une section dédiée.</p> <p>Exclusions</p> <p>Dans les approches d'investissement responsable et durable, ISIM tient à ne pas investir dans les sociétés dont les services, les produits ou les comportements se font aux dépens des gens, de la planète ou de la société. C'est la raison pour laquelle les gestionnaires des investissements désignés par ISIM évaluent les sociétés sur leurs activités et leur comportement avant d'y investir (en actions ou en obligations). Les sociétés peuvent changer au fil du temps. Les gestionnaires des investissements contrôlent donc les données de toutes les sociétés en portefeuille tous les ans, pour vérifier leur conformité aux Principes d'investissement responsable.</p> <p>Dans les approches d'investissement responsable, durable et à impact, ISIM limite les investissements dans les sociétés qui :</p>						

- ont violé les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes à l'intention des sociétés multinationales de l'OCDE.
- produisent des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions, chimiques et biologiques).
- produisent de l'électricité dans des centrales à charbon ou sont impliquées dans l'extraction du charbon.
- produisent des produits du tabac.
- sont impliquées dans les armes, le pétrole, le gaz non conventionnel, l'énergie nucléaire, la pornographie, les jeux d'argent, la fourrure ou l'alcool (uniquement pour nos approches durable et à impact).

Si les sociétés tirent plus de 5 % (30 % pour l'énergie nucléaire) de leur chiffre d'affaires dans la production et 10 % dans la distribution pour ces activités, elles ne sont pas reprises dans les approches citées plus haut. De plus, ISIM applique des critères évaluant le comportement des sociétés.

Sélection des sociétés (score de sensibilisation à la durabilité)

Dans ses approches d'investissement responsable, durable et à impact, le gestionnaire des investissements intègre des aspects non financiers dans son processus d'évaluation des sociétés. Ces aspects sont traduits dans un score indicateur. Dans les approches durables et à impact, les 30 % des sociétés aux scores les moins élevés sont exclus des investissements. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale. Les scores sur l'incidence négative sur la durabilité comptent pour 40 % dans le calcul de cet indicateur. Le gestionnaire des investissements examine également des aspects non financiers dans ses approches d'investissement durable et à impact lorsqu'elle évalue les titres souverains. Ces aspects sont traduits dans un score indicateur. L'évaluation globale tient compte de ce score.

Sélection des fonds

Le gestionnaire des investissements investit dans des produits financiers comme les fonds d'investissement, les fonds indiciels ou les ETF. Il évalue leur incidence négative sur la durabilité en comparant leurs relations avec cet aspect tel que défini par l'approche d'ISIM dans ce domaine comme décrit plus haut. À cette fin, il envoie une enquête ESG aux gestionnaires de ces produits pour savoir comment ils abordent les aspects controversés comme le tabac, le charbon et les contrevenants au Pacte mondial des Nations unies.

ISIM a sélectionné ces sujets, aspects parce qu'ils sont considérés comme contribuant à la limitation des conséquences négatives. Les réponses à l'enquête permettent au gestionnaire des investissements de classer ces fonds dans une des quatre approches ESG citées plus haut, en fonction de la gestion des incidences négatives sur la durabilité.

ISIM a deux options pour ce classement. Le gestionnaire du fonds ne tient pas compte des incidences négatives, auquel cas, le gestionnaire des investissements introduit ce fonds exclusivement dans les portefeuilles suivant l'approche d'investissement traditionnel. Ou le gestionnaire du fonds tient compte de ces conséquences négatives, et, dans ce cas, ce fonds peut être sélectionné pour toutes les approches d'investissement, en tenant compte du niveau et du degré d'intégration. Si le gestionnaire du fonds respecte certaines conditions mais pas toutes, le gestionnaire des investissements peut décider d'initier un processus d'engagement avec lui qui lui demandera de remplir toutes les conditions dans un délai de deux ans. En fonction des conditions qui ne sont pas encore respectées, le gestionnaire des investissements peut décider de classer ces fonds comme tenant compte également des incidences négatives sur la durabilité. Si le processus d'engagement ne débouche pas sur de bons résultats, le fonds est déclassé.

Une enquête supplémentaire est effectuée pour déterminer si un gestionnaire de fonds tient compte des exclusions supplémentaires caractérisant les approches d'investissement durable et à impact. Les réponses à cette enquête et les résultats de l'interview entre le gestionnaire des investissements et le gestionnaire du fonds qui s'ensuit donnent une idée du degré d'intégration des aspects ESG par le gestionnaire du fonds afin de mesurer l'incidence négative des activités des entreprises ou des États sur l'environnement ou la société. Les gestionnaires de fonds plus sensibles à ces aspects peuvent être classés comme conformes à la durabilité. Nous attendons des gestionnaires

de fonds durables qu'ils respectent également des normes supplémentaires. Celles-ci sont décrites dans les Principes d'investissement responsable d'ISIM, que vous trouverez à ing-isim.lu/esg.

Vous trouverez également une liste complète des sources de données utilisées par ISIM aux fins d'allocation des actifs en portefeuille, de suivi et de compte rendu à son annexe I.

Après évaluation des politiques citées ci-dessus, il reste une marge d'erreur dans l'identification et la hiérarchisation des incidences négatives sur la durabilité. Elle naît de l'utilisation de données fournies par des tiers qui peuvent déboucher sur une estimation incorrecte. L'intervention humaine est également génératrice de subjectivité. Lorsque nous investissons dans des actifs gérés par des tiers, nous choisissons des produits les plus proches possible de nos propres politiques, mais la correspondance n'est pratiquement jamais à 100 %. Nous sommes conscients de ces marges d'erreur et nous essayons toujours de les limiter.

Politiques d'engagement

Le gestionnaire des investissements est engagé avec les sociétés en portefeuille pour jouer activement son rôle d'actionnaire. Cela signifie qu'il les interpelle sur leur responsabilité à créer de la valeur à long terme pour toutes les parties prenantes. De la sorte, nous contribuons à la responsabilité sociétale et à la bonne gouvernance des entreprises.

Nous sommes actifs de plusieurs façons. Le gestionnaire des investissements engage le dialogue avec les sociétés et exerce notre droit de vote aux assemblées des actionnaires. De la sorte, nous contribuons à une culture de bonne gouvernance, et nous attirons directement l'attention des sociétés sur les intérêts de nos investisseurs. Lorsque nous recourons à des gestionnaires externes d'actifs, nous nous fions à leur politique de vote et à leur propre engagement. Pour tout complément d'information sur notre politique de vote, veuillez consulter nos [Directives en matière de vote](#).

Notre engagement se concentre sur trois thèmes, en lignes avec les objectifs de durabilité d'ING Groep.

1. « Future of work » (l'avenir du travail) : ce thème nous permet de sensibiliser les sociétés aux effets de l'automatisation, de la robotisation et des changements démographiques sur la demande d'affectation des employés. Dans ce contexte, nous nous concentrons sur les sociétés fortement affectées par ces évolutions. C'est un engagement à caractère social.
2. « Responsible Cleantech » (technologie propre et responsable) : ce thème sensibilise les sociétés sur les défis environnementaux et sociaux dans la chaîne de production. Dans ce cadre, nous nous concentrons sur les sociétés qui produisent des solutions climatiques. Cet engagement se concentre sur les aspects environnementaux et sociaux.
1. « Living wage » (Salaire décent) : ce thème vise à encourager le paiement d'un salaire décent dans les chaînes de valeur des secteurs de l'habillement, de l'agroalimentaire et du commerce de détail. Cet engagement se concentre sur l'aspect social.

Vous trouverez plus d'information sur l'engagement dans les [Directives en matière d'engagement](#) d'ISIM.

Références aux normes internationales

ING Groep adhère à de nombreuses initiatives liées aux normes internationales. Les activités d'investissement d'ISIM suivent explicitement les normes suivantes :

- Pacte mondial des Nations unies. Le Pacte mondial est une initiative non contraignante des Nations unies pour encourager les sociétés du monde entier à suivre des politiques durables et socialement responsables et à rendre compte de leurs mises en œuvre. Il est un cadre de travail énonçant dix principes à suivre par les sociétés dans les domaines des droits humains, des relations de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Chez ISIM, nous attendons des sociétés en portefeuille qu'elles respectent ces principes. Si ce n'est pas le cas, nous nous défaisons de la position, après un préavis prédéfini.
- Principes pour l'investissement responsable (PIR) encouragés par les Nations unies. Les PIR sont six principes qui offrent une série d'actions possibles pour intégrer les aspects ESG dans les activités d'investissement. Nous reconnaissons également que l'application de ces principes permet un meilleur alignement des investisseurs avec les objectifs plus globaux de la société. Nous intégrons ces principes dans nos approches d'investissement et nous encourageons nos fournisseurs à faire de même. Nous rendons compte aux PIR tous les ans, information publiquement accessible.

Nous n'utilisons pas de scénarios climatiques prospectifs. Nos portefeuilles sont diversifiés à l'échelle mondiale, et ils tiennent compte des facteurs environnementaux, mais aussi sociaux et de gouvernance. Les scénarios climatiques prospectifs sont toujours entachés de nombreuses incertitudes et n'offrent qu'une vision limitée de l'avenir. Nous suivons les évolutions sur cette question, et nous sommes ouverts à l'utilisation de ces scénarios dès que les données seront plus précises et pertinentes.

Comparaison historique

La première comparaison historique sera faite en 2024.

CHAPITRE II : APPROCHE D'INVESTISSEMENT DE PENSION

Description des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
---	-------------------	----------------------	------------------------	-------------	--

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	N/A	N/A	N/A	Vote et engagement thématique
		Émissions de GES de niveau 2	N/A	N/A	N/A	
		Émissions de GES de niveau 3	N/A	N/A	N/A	
		Émissions totales de GES	N/A	N/A	N/A	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	N/A	N/A	N/A	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	N/A	N/A	N/A	

	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	N/A	N/A	N/A	Restrictions (par exemple, liées à l'extraction de charbon thermique)
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	N/A	N/A	N/A	Vote et engagement thématique
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	N/A	N/A	N/A	Engagement thématique

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	N/A	N/A	N/A	Engagement relatif aux activités liées à la production et à la distribution d'huile de palme.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	N/A	N/A	N/A	Engagement thématique (gestion de l'eau)
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	N/A	N/A	N/A	Engagement sur la controverse

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	N/A	N/A	N/A	Vote, engagement sur la controverse, restrictions (lorsque l'engagement est considéré comme (devenu) impossible)
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	N/A	N/A	N/A	<p>Nos processus d'engagement reposent sur des normes internationalement reconnues en matière de comportement des entreprises, telles que définies par le Pacte mondial des Nations unies, le Réseau international Corporate Governance Network (ICGN) et l'OCDE, entre autres, selon les deux modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'engagement sur la controverse se concentre sur les entreprises qui portent sérieusement et structurellement atteinte à des critères normatifs en matière de bonne gouvernance, de droits humains, de relations de travail, d'environnement et de corruption. • L'engagement thématique se concentre sur plusieurs thèmes ayant une incidence significative sur la société. Ces thèmes ont des objectifs communs (comme définis par les objectifs de développement durable) et couvrent des risques significatifs (comme définis par le Forum économique mondial).

	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	N/A	N/A	N/A	Vote et engagement thématique
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	N/A	N/A	N/A	Vote et engagement thématique
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	N/A	N/A	N/A	Restrictions.
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux						

Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	N/A	N/A	N/A	Restrictions.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	N/A	N/A	N/A	Restrictions.

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

ISIM a développé et mis en œuvre des politiques strictes pour identifier, hiérarchiser et répondre aux principales incidences négatives. La présente section fournit un résumé de ces politiques, décrites plus en détail dans les « Principes d'investissement responsable - Approche pension » d'ISIM.

ISIM a développé des critères normatifs sur l'investissement responsable auxquels les émetteurs doivent adhérer. Ces critères sont un reflet des lois qui s'appliquent, de nos valeurs, et des normes reconnues internationalement comme les principes du Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ils reprennent les exigences minimum à respecter par les sociétés en portefeuille et ils sont régulièrement revus et mis à jour. Vous trouverez plus de détails sur les critères, leurs fondements et leur application dans les « Principes d'investissement responsable - Approche pension » d'ISIM.

Le gestionnaire des investissements esquisse l'univers des investissements en grandes lignes. S'il remarque qu'un émetteur pourrait ne pas respecter une de nos exigences minimum, il doit déterminer si c'est une violation. L'information sur cette potentielle violation peut provenir de fournisseurs externes d'analyse ou d'engagement ESG, d'analyses effectuées par sa propre équipe d'investissement ou d'autres sources, comme les ONG ou les médias.

Le gestionnaire des investissements suit une démarche de désinvestissement fondée sur l'engagement. Il évalue d'abord si un dialogue est possible avec la société en question sur la limitation des incidences négatives. Si c'est le cas, il commence un processus formalisé d'engagement afin de juger si la société peut rester dans l'univers des investissements. Le gestionnaire des investissements respecte la liste centralisée des restrictions applicables à cet univers. Cette liste est disponible dans les « Principes d'investissement responsable - Approche pension ».

Liste des exclusions

De plus, le gestionnaire des investissements vise à limiter les principales incidences négatives qui ne sont pas des violations des critères normatifs sur l'investissement responsable d'ISIM par l'intermédiaire de ses décisions de vote et de l'engagement thématique. La section suivante aborde nos politiques d'engagement plus en détail.

Politiques d'engagement

Dans notre rôle d'investisseur à l'échelle mondiale, nous sommes en mesure d'inciter au changement dans le bon sens, lors de nos contacts avec les sociétés visant à limiter les incidences négatives de nos investissements. Pour y parvenir, le gestionnaire des investissements utilise plusieurs méthodes. Il vote aux assemblées des actionnaires et il engage activement le dialogue avec les sociétés, tant en qualité d'actionnaire que de détenteur d'obligations, sur une série de sujets porteurs de changement. Lorsque c'est possible, le gestionnaire des investissements collabore avec des organisations internationales et avec d'autres investisseurs institutionnels pour intensifier l'impact de nos efforts.

Ci-après, nous résumons notre démarche d'engagement et de vote en ce qui concerne les principales incidences négatives. Pour plus de détail sur ce sujet, veuillez vous reporter à notre Politique d'engagement.

Types d'engagement

Le gestionnaire des investissements engage régulièrement le dialogue avec les sociétés en portefeuille sur les aspects ESG que nous estimons exercer une incidence significative sur leurs activités. Même si, dans de nombreux cas, il s'agit des incidences négatives sur des facteurs de durabilité, ce qui peut conduire à des mesures de restriction, l'accent principal de ces conversations est mis sur la valeur financière de la société. Afin de limiter structurellement et systématiquement les incidences négatives, le gestionnaire des investissements a conçu et mis en place deux types d'engagement :

1. Engagement sur la controverse, en nous concentrant sur les sociétés qui portent sérieusement et structurellement atteinte à nos critères normatifs en matière de bonne gouvernance, de droits humains, de relations de travail, d'environnement et de corruption.
2. Engagement thématique sur des sujets générant une incidence significative sur la société ou l'environnement, et pour lesquels nous estimons que nos efforts d'engagement peuvent faire une différence positive. Ces thèmes ont des objectifs et des risques communs tels que définis par les ODD et le Forum économique mondial. Le gestionnaire des investissements sélectionne les thèmes d'engagement liés aux ESG sur des sujets pertinents et significatifs qui offrent une ouverture suffisante pour influencer positivement le comportement de la société. À l'heure actuelle, nos efforts d'engagement thématique se concentrent sur trois thèmes principaux : la bonne gouvernance, les ressources naturelles et le changement climatique, et le travail décent.

Des normes internationalement reconnues en matière de comportement des entreprises comme, par exemple, les principes développés par les Nations unies, l'International Corporate Governance Network (ICGN) et l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE) sont utilisées comme point de départ pour ces types d'engagement.

Nous suivons une démarche spécifique à chaque thème et à chaque entreprise prise individuellement. Pour garantir un impact maximum, le gestionnaire des investissements analyse d'abord soigneusement un problème pour déterminer le thème de l'engagement. Puis il identifie la chaîne de valeur liée à ce thème afin de sélectionner les sociétés pour lesquelles l'engagement est le plus nécessaire, et peut être plus efficace. Avant de prendre contact avec ces candidates à l'engagement, nous créons une méthodologie spécifique au thème, avec des objectifs et des jalons définis pour chaque société.

Pour suivre les avancées, le gestionnaire des investissements définit cinq jalons. Il accompagne la société lors de rencontres et en collectant des informations, suit les avancées et évalue si les résultats sont dans les temps. Si ces avancées sont insuffisantes ou que la société n'est pas encline à collaborer, le gestionnaire des investissements peut prendre de nouvelles mesures, comme, par exemple, voter contre les membres du conseil d'administration ou limiter l'investissement.

Vote

Le vote est un des meilleurs moyens à la disposition des actionnaires pour exprimer leurs opinions sur la performance et la stratégie d'une société. Il pousse les sociétés à s'améliorer et il joue un rôle important dans la pression sur la direction à rendre compte aux actionnaires.

Nos activités de vote se concentrent sur trois sujets principaux : les élections aux conseils d'administration et de surveillance, les résolutions des actionnaires sur la durabilité et l'alignement de la rémunération des dirigeants avec la performance de la société. Notre politique est de voter activement en faveur de propositions faites par les actionnaires liées aux questions ESG significatives qui pourraient affecter la société. Cette démarche amène régulièrement à voter contre la recommandation de la direction.

Le comportement de vote du gestionnaire des investissements est aligné dans la mesure du possible avec la démarche d'engagement. Lorsque c'est nécessaire et possible, le gestionnaire des investissements utilise ses droits de vote pour renforcer son engagement avec les sociétés.

Références aux normes internationales

ING Groep adhère à de nombreuses initiatives liées aux normes internationales. Les activités d'investissement d'ISIM suivent explicitement les normes suivantes :

- Pacte mondial des Nations unies. Le Pacte mondial est une initiative non contraignante des Nations unies pour encourager les sociétés du monde entier à suivre des politiques durables et socialement responsables et à rendre compte de leurs mises en œuvre. Il est un cadre de travail énonçant dix principes à suivre par les sociétés dans les domaines des droits humains, des relations de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Chez ISIM, nous attendons des sociétés en portefeuille qu'elles respectent ces principes. Si ce n'est pas le cas, nous nous défaisons de la position, après un préavis prédéfini.
- Principes pour l'investissement responsable (PIR) encouragés par les Nations unies. Les PIR sont six principes qui offrent une série d'actions possibles pour intégrer les aspects ESG dans les activités d'investissement. Nous reconnaissons également que l'application de ces principes permet un meilleur alignement des investisseurs avec les objectifs plus globaux de la société. Nous intégrons ces principes dans nos approches d'investissement et nous encourageons nos fournisseurs à faire de même. Nous rendons compte aux PIR tous les ans, information publiquement accessible.

Nous n'utilisons pas de scénarios climatiques prospectifs. Nos portefeuilles sont diversifiés à l'échelle mondiale, et ils tiennent compte des facteurs environnementaux, mais aussi sociaux et de gouvernance. Les scénarios climatiques prospectifs sont toujours entachés de nombreuses incertitudes et n'offrent qu'une vision limitée de l'avenir. Nous suivons les évolutions sur cette question, et nous sommes ouverts à l'utilisation de ces scénarios dès que les données seront plus précises et pertinentes.



do your thing

Signatory of:

